

*Article 31 du Règlement***L'INDUSTRIE DU TEXTILE**

M. Bruce Halliday (Oxford): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour informer la Chambre que 600 travailleurs du textile ont tout à coup perdu leur emploi dans la ville de Woodstock par suite de la fermeture, annoncée hier, de deux usines de la société Harvey Woods, qui était depuis de nombreuses années le plus gros employeur de la ville.

Le 28 février dernier, par suite de difficultés imputables ni à la gestion de l'usine locale, ni à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, la société *TAG Apparel Groups Incorporated*, de Mississauga, a été placée sous séquestre. Nous croyons savoir que le syndicat n'a pas jugé à propos d'accepter d'offre qui aurait pu permettre aux usines locales de poursuivre leur activité.

Même si, nous le reconnaissons, l'économie globale du sud-ouest de l'Ontario n'est pas en perte de vitesse, l'ilot de chômage considérable qui existe désormais risque de causer à d'innombrables travailleurs et à leurs familles maintes difficultés et beaucoup d'angoisse.

Nous attendons avec impatience toute aide que le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration pourrait nous accorder par l'entremise de son Centre de la main-d'oeuvre du Canada local, notamment dans le cadre du Programme de planification de l'emploi.

Par la même occasion, nous prions instamment le gouvernement de reconnaître l'existence d'îlots de très grandes difficultés en offrant une aide financière aux exploitants de petites entreprises locales, notamment dans le domaine du textile, susceptibles peut-être de donner plus d'ampleur à leur entreprise et d'absorber ainsi un bon nombre des travailleurs mis récemment en disponibilité.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada a annoncé qu'elle tiendra des audiences publiques.

J'ai écrit hier au président de la Commission, M. Louis Hyndman, en ces termes: «Permettez-moi de vous dire que je trouve inéquitable, discriminatoire et injuste que la Commission ne siège pas dans les régions éloignées de la province de Québec, comme la nôtre, et j'ai l'impression que la Commission «a perdu le Nord du Québec».

Pourtant, j'aimerais vous signaler le dossier ferroviaire de l'Abitibi (décision de l'Office national des transports

du Canada no 45-R-1990) et le transport-passagers (Via Montréal—Senneterre—La Sarre), le dossier aérien (départ d'Air Canada), le dossier routier (transcanadienne 117 nord), le dossier du transport maritime sur les côtes de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava, qui sont instructifs et très significatifs quant au transport des voyageurs au Canada.

La population d'Abitibi—Témiscamingue ne peut légitimer sa géographie, mais elle a de sérieuses raisons de dire: «Nous avons vécu le passé, nous vivons le présent, et nous avons le goût de vivre l'avenir décemment», et de pouvoir être présente à des audiences chez elle.

Monsieur le Président, cette Commission aurait-elle peur de venir en Abitibi et d'écouter les gens du Nord?

* * *

• (1410)

[Traduction]

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de faire la déclaration suivante.

L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a pris la semaine dernière une décision historique. Les six langues autochtones de ce territoire ont été reconnues langues officielles.

Le chipewyan, le cri, le dogrib, le gwich'in, l'esquimaud et l'esclave, au même titre que l'anglais et le français, ont acquis maintenant un statut officiel dans les Territoires du Nord-Ouest.

La nouvelle Loi sur les langues officielles de ces territoires reconnaît la présence des peuples autochtones, vivant surtout dans cette région, mais présents également dans d'autres parties du Canada, comme étant une caractéristique fondamentale de notre pays.

Elle déclare également que l'existence des peuples autochtones, qui parlent leurs langues propres, donne aux Territoires du Nord-Ouest la caractéristique d'une société distincte au sein du Canada.

En reconnaissant les langues de ses premiers habitants, les Territoires du Nord-Ouest ont donné l'exemple à tout le Canada.

Lorsqu'on concilie nos différences avec respect et bonne volonté, on contribue à l'édification d'une nation qui reflète vraiment les peuples qui la composent; une nation qui est forte et solide dans sa diversité et qui a confiance dans son avenir.